

LE TERRASSEMENT

Celui-ci va déterminer la bonne réalisation et la pérennité de votre futur bassin.

Autant sur un sol composé d'éléments de granulométrie diverse, normalement drainant, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le terrain supportant parfaitement la charge maximale de la piscine comprise entre 1,5 et 3 T/m²,

autant un sol particulièrement "gonflant", composé de marne et d'argile, nécessitera de respecter un certain nombre de règles connues des professionnels pour que l'ouvrage ne subisse pas, dans le temps, des effets néfastes dus à l'extraordinaire pouvoir de "poussée mécanique" de ces sols gonflants.

Conception et profil du bassin, type de construction choisi, assainissement de l'ensemble... sont autant de points qui seront particulièrement regardés.

Après avoir défini l'emplacement définitif de la piscine, on va pouvoir alors procéder à son tracé sur le sol. *Tracez* le 1^{er} côté par rapport au *repère* choisi (angle de maison, mur de séparation, haies, allées...).

Pour une piscine rectangulaire, les quatre angles, une fois placés, seront définitivement tracés après avoir pris les diagonales. L'utilisation d'un niveau est indispensable pour obtenir des cotes précises. Il vous faudra également déterminer le point zéro, celui qui correspond au niveau de la piscine + plage terminées et ce, en fonction de ce qui existe déjà autour : allées, terrasse, parking, gazon, muret/banquette...

La piscine doit être *ancrée* dans le sol naturel (pas d'assise sur un remblai de moins de 10 ans, sauf travaux d'infrastructure particuliers).

Généralement, le sol naturel ne peut recevoir directement un ouvrage piscine, autre qu'une piscine hors sol. En effet, une partie superficielle dite terre végétale ou "découverte" présente une épaisseur allant de 10 à 50 cm, plus ou moins riche en humus et donc impropre à servir d'assise à un bassin. Celle-ci sera donc *séparée* du reste de la terre pour être employée à de nouvelles plantations ou à des mouvements de terrain.

Les cotes du terrassement sont toujours supérieures à celles du bassin. Elles varient selon sa conception de construction. Avant de réaliser ce terrassement, connaissez bien les dimensions précises et exigences de votre future piscine. Combien de terrassements faits à l'aveuglette, avant d'avoir décidé précisément de la piscine, se retrouvent avec une zone périphérique considérable à remblayer et un fond de bassin ne correspondant pas au profil définitif ?

C'est alors un gâchis de tonnes de béton à utiliser, des agrégats onéreux pour assurer un remblaiement compactable et stable autour de l'ouvrage.

Prévoir un dégagement suffisant autour de la future piscine est toujours nécessaire. Il faut effectivement assez d'espace pour passer les canalisations et permettre aux hommes de travailler. Généralement un plus de 50-60 cm sera retenu.

Lorsque l'engin effectue le terrassement, il lui faudra réaliser au préalable une plateforme en tenant compte de la profondeur du petit bain souhaitée plus l'épaisseur du radier béton de fond. L'engin sera choisi en fonction des accès (petite pelle si portail étroit) ainsi que de l'état des lieux afin de ne pas détériorer les abords plus que nécessaire.

On devra s'assurer au préalable qu'il n'y a pas de réseaux passant sous la future piscine (eau, gaz, électricité, téléphone, égout...).

Durant le terrassement, d'autres obstacles sont à envisager :

- présence d'une nappe phréatique qui peut nécessiter de procéder à un rabattage de nappe. Le cas du département des Landes (sable + eau) est extrême puisqu'il exige un pompage incessant, mais souvent il y aura lieu de procéder à la réalisation d'un puits d'équilibrage à proximité pour contrôler et gérer cette présence d'eau souterraine.

- existence de roches : 2 solutions sont possibles mais qui entraînent une plus value au devis initial

- dynamitage : il nécessite d'être fait par un professionnel agréé,
- brise roches.

Maintenant que tous les écueils sont écartés, le terrassement, plate forme achevée, est bien engagé.

Néanmoins, la fosse à plonger devra être réalisée avec soin et finie manuellement si vous voulez éviter de payer une lourde facture de béton pour le radier.

Votre terrassement se termine dans de bonnes conditions, le professionnel qui l'a réalisé étant un vrai "pro", tout s'est \ passé : le terrain ne ressemble pas à "Verdun", les branches d'arbres ont été attachées pour éviter d'être arrachées, les racines des végétaux proches protégées, la bonne terre végétale stockée ou déjà remise en place.

A présent, le gros oeuvre peut commencer.